

Gardons l'œil ouvert sur les 6-12 ans

Boscoville appuie les recommandations de la Commissaire, madame Régine Laurent, et du gouvernement du Québec en augmentant la vigilance collective auprès des jeunes à risque de maltraitance dans le contexte de confinement actuel des familles.

Rappelons que la maltraitance implique des actes omis ou commis de négligence, de violence ou d'abus qui compromettent la sécurité ou le développement de l'enfant. À l'enfance, cela peut se traduire par des pratiques parentales inappropriées comme les corrections physiques, laisser un enfant sans supervision, le dénigrer ou l'insulter, ignorer ses besoins, l'exposer à de la violence conjugale ou encore ne pas offrir la stimulation nécessaire pour son développement.

Pourquoi certains enfants sont-ils plus vulnérables en ce moment ?

Puisque la maltraitance a des conséquences durables sur plusieurs sphères de fonctionnement chez l'enfant, nous devons tous **garder l'œil ouvert**. Dans le contexte de crise actuelle, cela est encore plus important puisque certains facteurs de risque comme le stress, l'isolement social ou la perte d'emploi peuvent

- apparaître pour certaines familles qui n'étaient pas vulnérables au préalable;
- être exacerbés pour certaines familles vulnérables.

En ce moment, plusieurs familles sont soumises à une augmentation du stress puisque le confinement exige une grande proximité physique tout en limitant l'accès à des ressources de soutien. De plus, la dépendance des enfants envers la réponse aux besoins offerte par leurs parents et combinée à l'absence du filet de sécurité que représente l'école et les activités sportives et parascolaires les positionnent dans une grande situation de vulnérabilité.

Comment rester vigilant face à la maltraitance ?

Maintenir le lien. La qualité du réseau social de soutien et des interactions positives avec celui-ci représentent un facteur de protection. Il est donc primordial de garder un contact auprès des enfants de votre groupe, de contacter les familles, d'offrir du soutien lorsque c'est possible ou de référer vers différents organismes toujours actifs durant la crise.

Indices pour repérer la maltraitance

Lors de vos échanges téléphoniques ou virtuels, n'hésitez pas à poser des questions directement aux parents sur leur situation actuelle et soyez vigilants aux indices de détresse. Demandez aussi à parler directement à l'élève pour prendre de ses nouvelles.

Connaître les signes de maltraitance chez les enfants d'âge scolaire permet d'être mieux outillé pour les repérer. Outre le dévoilement d'une situation de compromission, voici quelques indices de difficultés auxquelles il faut porter attention lors de vos échanges téléphoniques ou virtuels avec les enfants.

- L'enfant dit qu'il est laissé seul ou qu'il fait ses routines seul.
- L'enfant est agressif durant la rencontre.
- L'enfant est amorphe alors qu'il est habituellement très énergique et vice versa.
- L'enfant est silencieux alors qu'il est habituellement très volubile et vice versa.
- L'enfant manifeste de la peur ou de l'anxiété excessive.
- L'enfant nomme qu'il n'y a rien à manger.
- L'enfant porte des marques visibles sur le corps.
- L'enfant se dénigre ou se dévalorise.
- L'enfant dit qu'il a des conflits réguliers et intenses avec ses parents.

N'oubliez pas, il est tout à fait normal que le contact avec les enfants suscite beaucoup d'émotions allant de la joie, à la tristesse ou à la colère. Les enfants s'ennuient de vous, de leurs amis et de leur routine. Adoptez une écoute proactive et bienveillante.

Quoi faire lorsqu'on est inquiet pour un enfant ou lorsque l'on reçoit un dévoilement ?

Malgré le contexte, il est important de ne pas rester seul lorsqu'on est inquiet pour la sécurité d'un enfant. En ce sens, vous pouvez

- appeler directement la DPJ pour une consultation, sans nécessairement faire de signalement;
- solliciter l'aide de vos collègues enseignants, professionnels ou la direction de votre école pour recevoir du soutien.

Voici quelques suggestions d'attitudes à adopter si un enfant vous partage de la détresse ou dévoile un geste de maltraitance.

- Demeurez calme avec l'enfant (des questions suggestives pourraient l'influencer).
- Dites-lui qu'il a pris la bonne décision en vous parlant de ses difficultés.
- Écoutez activement l'enfant et ne le jugez pas.
- Faites-lui comprendre que vous le croyez.
- N'interrogez pas indûment l'enfant et laissez-le parler librement.
- Ne lui promettez pas que vous garderez le secret de ce qu'il vous a raconté.
- Notez, dès que possible, les paroles de l'enfant.
- Soyez chaleureux et rassurant.

N'oubliez pas de signaler toutes situations inquiétantes pouvant compromettre la sécurité ou le développement de l'enfant.

Pour faire un signalement, vous pouvez vous adresser à la DPJ de votre région. En cas d'urgence, composez le 9-1-1.

Qui contacter pour soutenir les familles ?

Si vous observez que certains enfants et leur famille semblent vivre une période plus difficile, plusieurs organismes pourraient leur offrir une aide précieuse.

Voici quelques suggestions d'organismes offrant présentement des services à distance.

SOS violence conjugale : 1 800-363-9010

Tel-Aide : 514 935-1101

LigneParents : 1-800-361-5085 <http://ligneparents.com/>

Suicide Action Montréal : 1 866-277-3553

Première Ressource (aide aux parents) : 514 525-2573
<https://premiereressource.com/>

Info-Social : 811

Centre de Référence du Grand Montréal : 211

PRO-GAM* : 514 270-8462

* Exceptionnellement suivi psychologique pour tous.